

**Zeitschrift:** Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne  
**Band:** 4 (1961)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Renan et la révolution de 1848  
**Autor:** Guisan, Gilbert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-869862>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## RENAN ET LA RÉVOLUTION DE 1848

Il est, dans le chapitre des *Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse* relatif aux années passées dans le séminaire de Saint-Nicolas du Char-donnet, une variante de grande portée : « Pendant que, d'un côté, je n'aspirais qu'à être curé de campagne ou professeur de séminaire, dit en effet Renan, *il y avait en moi un songeur* <sup>1</sup>. » L'expression est très vague ; elle l'est moins dans le manuscrit, qui ajoute : « un songeur *de gloire* », et une première expression, raturée ensuite, est même encore plus explicite : « un ambitieux rêveur » <sup>2</sup>. L'écrivain a cru devoir jeter le voile sur cette prédisposition ; cependant, un peu plus loin, évoquant l'effervescence mondaine et intellectuelle qui animait Saint-Nicolas, il fera preuve de moins de réticence :

Au bout de quelque temps, une chose tout à fait inconnue m'était révélée. Les mots talent, éclat, réputation eurent un sens pour moi. J'étais perdu pour l'idéal modeste que mes anciens maîtres m'avaient inculqué <sup>3</sup>.

Une faiblesse acquise est-elle moins coupable qu'une faiblesse native ? Qu'importe ! Ce qu'il convient de retenir, c'est que Renan nous avoue l'une des causes importantes, peut-être la première, du malaise qu'il va ressentir d'une manière croissante à la perspective d'une carrière ecclésiastique : le problème de la réussite intellectuelle le tourmente autant que les scrupules de conscience et la mise en question des certitudes religieuses. Très tôt il s'est défini son idéal ; n'écrit-il pas le 15 septembre 1842 :

---

<sup>1</sup> *Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse*, édit. établie par Jean Pommier, Librairie Armand Colin, Paris, 1959, p. 89. — C'est nous qui soulignons.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 252.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 110.

Une vie retirée, libre, indépendante des volontés ou caprices d'un autre, utile toutefois, en un mot une vie d'étude et de travail, tel est depuis longtemps mon but et mon désir <sup>1</sup>.

Et s'il admet le sacerdoce, c'est parce qu'il voit dans le prêtre non seulement « le dépositaire de la sagesse et des conseils », mais encore « l'homme de l'étude et de la méditation » (17 janvier 1843). Ces expressions reviennent en leit-motiv tout au long de la correspondance échangée avec Henriette pendant les années de séminaire, et la préoccupation dominante est de savoir où trouver les conditions les plus favorables à la réflexion et à la recherche : dans l'église ou hors de l'église, dans le professorat ou hors du professorat ? Renan écartera successivement tous les risques de dépendance et d'obligations : après Saint-Sulpice, le collège Stanislas ; la tentation d'un préceptorat à l'étranger ; les avantages de l'École normale supérieure ; les nominations en province. Il est habile à se ménager les relations et les appuis : « des connaissances utiles », c'est le second leit-motiv de la correspondance, l'un des soucis majeurs de 1845 à 1848. On lui propose à la fin de décembre 1845 une grammaire hébraïque ? Il accepte avec empressement, car

un livre est le meilleur introducteur dans le monde savant. Sa composition oblige à consulter une foule de savants, qui ne sont jamais plus flattés que lorsqu'on va ainsi rendre hommage à leur science. On peut encore, par sa dédicace, se faire des amis et des protecteurs élevés. Mon intention serait de dédier le mien à M. Quatremère <sup>2</sup>.

Lors de sa préparation à l'agrégation, en 1846, il recherche et obtient l'attention bienveillante de Cousin, « qui exerce un empire absolu <sup>3</sup> » sur le monde de l'Université. Dans l'*Essai sur les langues sémitiques*, qu'il présente en 1847 au concours de l'Institut, il calcule avec soin les « hardiesses » qu'il convient d'écartier pour ne pas heurter « l'étroite orthodoxie française », ou d'avancer, pour obtenir les suffrages « des hommes vraiment philosophiques et critiques, qui après tout sont les plus influents dans le présent, et le seront surtout dans l'avenir » <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Lettres de famille*, Œuvres compl., t. ix, édit. Calmann-Lévy, Paris, 1960, p. 620.

<sup>2</sup> *Lettres de famille*, *op. cit.*, p. 866. — M. Quatremère était, on le sait, professeur au Collège de France, et le jeune Renan rêvait de lui succéder.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 931.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 968.

Surviennent les événements de 1848, doublement fâcheux pour Renan ! D'une part, ils risquent de mettre à mal un réseau d'influences patiemment établi, et il écrit à sa mère, le 25 février :

Cette révolution, qui m'est préjudiciable par plusieurs côtés, parce qu'elle jette dans l'ombre les hommes qui m'appuyaient...<sup>1</sup>

Aussi ne tient-il pas compte des objurgations de sa sœur qui lui demande de se mettre en sécurité à Tréguier. Dans sa réponse du 21 mars, il lui précise en marge :

En aucune hypothèse, je ne devrai quitter Paris, chère amie. Lors même que les collèges seraient licenciés, je trouverai à m'occuper : car tout ce qui sera enlevé aux établissements publics se déversera sur les établissements particuliers, ou sur les leçons particulières<sup>2</sup>.

D'autre part le nouveau régime pouvait compromettre sa tranquillité personnelle, notamment en sollicitant de lui tel ou tel engagement, que suggèrent certains passages de la correspondance et des billets restés jusqu'ici — et pour cause — inédits. C'est ainsi que la lettre du 3 avril, adressée à Henriette, se termine par ces lignes :

Sois tranquille pour les élections, chère amie. Je ne me suis pas fait inscrire. Il est mathématiquement prouvé que quiconque à Paris ne votera pas avec la foule perd sa voix. D'ailleurs donner mon nom eût été m'enrôler dans la garde nationale, à laquelle j'ai réussi à me soustraire, en faisant cacher mon domicile. Ce service, qui depuis quelque temps est des plus onéreux (un et quelquefois deux jours par semaine) était tout à fait incompatible avec mes travaux<sup>3</sup>.

De même, un billet du 17 juillet, en annexe à la lettre datée du 16, nous montre cette ferme volonté d'échapper à toute obligation civique :

Quant au conseil que tu me donnes de quitter Paris pour la province, le concours d'agrégation m'empêche d'y songer ; et d'ailleurs, chère amie, je t'assure que je ne cours pas ici une ombre de danger. En cas d'embarras, je me ferais passer pour élève, comme je l'ai déjà fait, lors du recensement de la garde nationale<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Lettres de famille*, Œuvres compl., t. ix, édit. Calmann-Lévy, Paris, 1960, p. 1037.

<sup>2</sup> *Lettres de famille*, NAF. 11475, folio 125. — Inédit.

<sup>3</sup> *Ibid.*, folio 128 verso. — Inédit.

<sup>4</sup> *Ibid.*, folio 153. — Inédit.

Déjà en 1844, d'ailleurs, il avait pu, faisant valoir sa qualité de séminariste, se dérober au service militaire. « Aux autres les lauriers, pour moi je me cache », écrivait-il alors à sa mère <sup>1</sup>. Il en fera de même, en 1848, pour certaines de ses opinions : un post-scriptum à la lettre du 16 juillet explique les ratures qui se trouvent dans celle du 25 juin : la crainte de la censure ! Il nous a été toutefois possible de déchiffrer les passages que Renan jugeait imprudents. C'est ainsi qu'après les mots : « sois toutefois bien rassurée » <sup>2</sup> venaient ces deux phrases :

Moins que jamais je suis disposé à prendre parti d'un côté ou de l'autre. En vérité, quand je serais en position de le faire, je ne le pourrai en conscience <sup>3</sup>.

Neutralité peu louable, qui repose sur des motifs d'intérêt personnel non moins que sur des raisons d'ordre moral ou politique. Mais neutralité qui n'empêche pas la clairvoyance ni l'équité : si « la propriété est scrupuleusement respectée », Renan précisait tout d'abord : « plus encore par les insurgés que par ceux qui les combattent » <sup>4</sup>. Et l'horreur de la répression renversera ses secrètes sympathies : dans la lettre du 26 juin qui mentionne les massacres à la barrière Saint-Jacques et à la barrière de Fontainebleau, il faisait suivre la phrase : « je t'épargne les détails », de ce commentaire :

La Saint Barthélémy n'offre rien de semblable. Il faut qu'il y ait au fond de la nature de l'homme quelque chose de naturellement cannibale, qui se réveille instinctivement. Pour moi, j'aurais volontiers combattu avec la garde nationale, jusqu'au moment où elle s'est attribué l'office du bourreau <sup>5</sup>.

Quelques semaines plus tard, plus confiant dans le secret postal, il décrira sans ménagement, en des termes assez proches de ceux de Flaubert dans *l'Education sentimentale*, les atrocités commises par « les personnes d'ordre », en particulier les fusillades du jardin du Luxembourg <sup>6</sup>. Il n'en perdra jamais le souvenir, comme en témoignent ces quelques mots, jetés au milieu des notes préparatoires à la Préface de 1890 pour *l'Avenir de la Science* :

<sup>1</sup> Lettres de Renan à sa mère, NAF. 11474. Folio 130.

<sup>2</sup> *Lettres de famille*, op. cit., p. 1081.

<sup>3</sup> NAF. 11475, folio 141. — Inédit.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*, folio 141 verso. — Inédit.

<sup>6</sup> Voir *Lettres de famille*, pp. 1083-1084, 1096-1097.

« Horreur que me fit la réaction de 1848  
La seule haine que j'ai eu <sup>1</sup> » (*sic*).

Au reste, il serait abusif d'attribuer aux seules considérations d'intérêt le refus de prendre parti. Une autre note perdue dans le dossier de l'*Avenir de la Science* explique cette réserve :

« ma façon : contraire à révol. quand triomphe,  
quand réaction vient, je suis pour elle. Ainsi serai  
républicain quand n'y en aura plus <sup>2</sup>. »

Attitude intellectuelle par excellence, sinon exemplaire ! Elle n'est pas démodée.

Gilbert GUIBAN.

P. S. - Une lecture récente du manuscrit des *Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse* nous a mis en présence, au verso du folio 231, de deux notes rayées, que M. Jean Pommier a d'ailleurs relevées dans le choix de variantes de son édition. Elles méritent d'être rappelées ici. Dans l'une, Renan fait l'éloge de la conduite civique de son ami Berthelot qui, faisant partie de la garde nationale, « aux journées de juin, ... monta la garde près de Saint-Méry reconquis sur les insurgés » et « qui (tenait) son fusil comme un cierge ». Dans l'autre, il donne de sa propre abstention cette justification inattendue : « Je ne fis pas partie de la garde nationale ; j'aurais été trop ridicule. »

---

<sup>1</sup> NAF. 11459, folio 425. — Inédit.

<sup>2</sup> *Ibid.*, folio 488.